



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 29 JANVIER 2026 (AFFICHAGE)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 janvier 2026, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

12 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Éric RAMBAUD

Secrétaire de séance : Sandra BERTHOLLET

Frédéric MAUVERNAY est arrivé en cours de séance.

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Délibération instaurant un dispositif d'aides sociales d'urgence suite à la suppression du CCAS de la commune
- Vote d'une subvention au BUHL
- Participation au CASCC pour l'année 2026
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes, proposée par l'Association des Maires de France
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Point à rajouter à l'ordre du jour : approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 18 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé.

Délibération n° 2026-01-01 : délibération instaurant un dispositif d'aides sociales d'urgence suite à la suppression du CCAS de la commune

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18/11/2025, le CCAS a été dissous au 31/12/2025 et que, suite à cette dissolution la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Le Conseil Municipal instaure un dispositif d'aides sociales communales d'urgence destiné aux administrés en difficultés, domiciliés sur la commune et confrontés à des situations de précarité ponctuelle.

Délibération n° 2026-01-02 : vote d'une subvention au BUHL (Basket Union Haut Lyonnais)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 80 € au Basket Union Haut Lyonnais (BUHL) pour 2 licenciés grézollaires.

Délibération n° 2026-01-03 : participation au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités (CASCC) 2026

Le Conseil Municipal vote une participation de 1 197.70 € pour les 3 employés communaux qui ont souhaité adhérer au CASCC cette année. Cette participation représente 2.2% de la masse salariale des agents adhérents. Les adhérents peuvent ainsi bénéficier de chèques ANCV, chèques OSER ou CADHOC (800 € de droits pour un temps plein pour l'année 2026).

Délibération n° 2026-01-04 : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes, proposée par l'Association des Maires de France

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mise à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens est pourtant une des causes des problèmes du Pays, compris des finances publiques.

A la demande de l'Association des Maires, la commune de Grézieu partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités
- L'autonomie financière et fiscale
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision

La commune soutient également les propositions de l'AMF :

- Le pouvoir réglementaire local pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens.

A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Délibération n° 2026-01-05 : Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et que la commune de Grézieu-le-Marché a pris une délibération pour adhérer au service lors du Conseil Municipal du 09/10/2025.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. A ce titre, des conventions d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » ont été signées.

Il s'avère que la convention susnommée doit être modifiée notamment sur :

- Le montant et les modalités de cotisation : 643.50 € au lieu de 611.30 €.
- La durée de la convention (01/01/2026 au 31/12/2028)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Yannis HODOUL :

- Espace vert Agri Plévy : les plantations sont terminées.
Les brigades vertes ont mis moins longtemps que prévu. Les élus en ont profité pour leur demander d'ouvrir le chemin des Justes (de la Grange Reynard aux Broses – travaux de débroussaillage) avec l'aide des employés communaux. Elles ont également procédé à un nettoyage autour de l'étang de la commune, route de Pomeys.
- Démarches performancielle éclairage public : les travaux sont terminés à 99%.
Les installations d'illuminations sont vétustes (défaut de conformité). Il faudra tout ressuir avant les illuminations l'année prochaine (disjoncteur, défaut de différentiel – travaux à faire par le SYDER).
- Travaux de voirie CCMDL 2026 : perméabilisation des trottoirs rue du Soleil Levant, réfection de surface de voirie rue des Sœurs, croix du Gaboudin et ancrage du plateau devant ancien local Agri Plévy.
Une attention particulière doit être portée de la part des usagers suite aux travaux de voirie. En effet, une dégradation a déjà été constatée au chemin du Plat Maillard suite aux travaux réalisés à l'été 2025.

Véronique BLANCHARD :

- CCAS : après-midi théâtre le jeudi 19 février après-midi avec goûter.
- Spectacle La Fabrik « un mouton dans le ciel » à partir de 6 ans le mercredi 8 avril 2026 à la salle du Cartay : une subvention de 600 € sera versée à la Fabrik (délibération du 27/11/2025). Les écoles seront informées.
- Chemin des Justes : la famille Mure a eu une reconnaissance de « justes parmi les Nations ».
- CA ADMR : baisse d'activité – 14%. L'ADMR espère stabiliser (optimisation des frais : contrats téléphoniques, maintenance, travail sur la modulation des heures).
- AG comité des fêtes : remerciements des membres du comité pour leur implication, des chefs de quartier et de la commune (soutien pour la fête de la musique)
Le Comité des Fêtes va réaménager son local : élargissement de la mezzanine avec pose d'un escalier.

Ludovic CHARVOLIN :

- Salles des aînés : les membres du club souhaitent réinstaller leurs décors. Le bilan financier sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil.

Didier BLANCHARD :

- Cyclo des Monts 2026 samedi 6/06/2026 : normalement Grézieu accueillera le repas de midi – salle du Cartay réservée pour l'accueil d'environ 70 repas.
- Salle des anciens : pour l'instant, elle n'est pas louée aux particuliers (excepté pour les funérailles lorsque la salle polyvalente n'est pas disponible), elle peut également servir à des AG.
- Barnum pour les associations – il est stocké au local du comité des fêtes.
- Tour de garde des élections municipales le 15/03

- Course de côte : Didier a rencontré M. Perrier, M. Tabard, Mme Bonnardel, présidente de l'association VHC le club. Ce sont des organisateurs de courses de côte. Ils souhaitent organiser une course régionale sur la RD71, du chemin de la Côte Roman au cimetière, le week-end des 3 et 4 octobre 2026. La commune a la capacité de les accueillir (salle du Cartay, parking privatisé pour la logistique). Ils souhaitent rapidement avoir l'avis de la commune.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette manifestation.
- Conférence des maires : Didier a fait un compte rendu de la conférence des maires (le document sera transmis aux conseillers municipaux).

Christelle BUFFAT :

- Fleurissement : RDV avec les agents jeudi 26/02 après-midi.

➤

Séance levée à 23h25

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 26 février 2026 à 20h30

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 26 février 2026.

Prochaine réunion maire adjoints jeudi 12/02 à 16h45

(secrétaire de séance Christelle BUFFAT)

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Sandra BERTHOLLET